

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Art. 1 – Généralités

Les présentes conditions régissent les prestations de AFQP Nouvelle-Aquitaine.
Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de AFQP Nouvelle-Aquitaine.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par AFQP Nouvelle-Aquitaine pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Art. 2 - Commande et conditions des prestations

Les formations sont subordonnées à l'établissement de conventions de formation définies dans le temps. L'acceptation des formations est effective dès la signature des conventions par le Client.

Un devis peut être adressé au Client à sa demande avant toute signature de convention.

Les formations sont assurées aux dates prévues dans la convention, en accord avec AFQP Nouvelle-Aquitaine et le Client.

En fin de formation, une copie de la feuille d'émargement et des attestations de formation ou des certificats de réalisation sont envoyés au Client et/ou à l'OPCO.

Art. 3 - Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Sauf dispositions particulières : Les formations de AFQP Nouvelle-Aquitaine seront rémunérées selon le tarif en vigueur pour les adhérents ou non adhérents de AFQP Nouvelle-Aquitaine.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes.

L'AFQP Nouvelle-Aquitaine n'est pas assujetti à la TVA pour les actions de formation.
Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant.

Aucun escompte n'est accordé – Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement, rend redevable, outre des pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

AFQP Nouvelle-Aquitaine – 11 rue Philippe Lebon - 87280 LIMOGES –

Tél : 06 88 95 47 62– contact@afqp-na.org - www.afqp-na.org

Association de loi 1901 - SIRET 892 719 717 00019 – APE 7022 Z– TVA Intracommunautaire FR27892719717

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75870193187

DOC MaJ 2025-07

Art. 4 – Conditions d’annulation et de report

Toute annulation par le client doit faire l’objet d’une notification écrite (mail, courrier). Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation.

L’AFQP Nouvelle-Aquitaine ne pourra être tenue responsable à l’égard de ses Clients en cas d’inexécution de ses obligations résultant d’un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l’accident d’un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à l’AFQP Nouvelle-Aquitaine, les désastres naturels, les incendies, l’interruption des télécommunications, de l’approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l’AFQP Nouvelle-Aquitaine. Le client en est informé par mail, aucune indemnité n’est due en raison d’une annulation du fait de l’AFQP Nouvelle-Aquitaine.

Art. 5 - Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu’ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L’intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l’actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Art. 6 – Propriété intellectuelle

L’AFQP Nouvelle-Aquitaine détient avec ses intervenants les droits intellectuels afférents aux Formations dispensées ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu’en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure leur propriété exclusive.

L’ensemble des Formations et supports de Formation réalisés par l’AFQP Nouvelle-Aquitaine étant protégé par des droits de propriété intellectuelle, il est réservé au seul usage interne du Client et il n’a pas vocation à être diffusé ou réutilisé, en totalité ou en partie.

Le Client s’interdit en conséquence d’utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d’adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux Formations de l’AFQP Nouvelle-Aquitaine ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l’autorisation expresse et écrite de l’AFQP Nouvelle-Aquitaine ou de ses ayants droit.

Le Client s’engage à ne porter en aucun cas atteinte directement ou indirectement par l’intermédiaire de tiers, aux droits de propriété intellectuelle de l’AFQP Nouvelle-Aquitaine et de ses intervenants sur ses Formations ou encore aux éléments distinctifs de l’AFQP Nouvelle-Aquitaine. À ce titre, afin de respecter le droit de paternité de l’AFQP Nouvelle-Aquitaine et de ses intervenants, il est rappelé au Client qu’il est strictement interdit de modifier ou supprimer la mention de copyright au profit de



l'AFQP Nouvelle-Aquitaine et de ses intervenants figurant sur les supports de Formation de qu'il sera amené à recevoir ou à consulter.

Art. 7 – Confidentialité et protection des données à caractère personnel

L'AFQP Nouvelle-Aquitaine s'engage à conserver la confidentialité la plus stricte sur toutes les informations qu'elle sera amenée à recevoir du Client ou des Stagiaires dans le cadre de la réalisation de Formations.

En conséquence, et sauf dans le cadre de son obligation de reddition de compte auprès des organismes agréés, l'AFQP Nouvelle-Aquitaine s'engage à ne pas divulguer ces informations directement ou indirectement.

Toutefois, le Client accepte d'être cité par l'AFQP Nouvelle-Aquitaine comme Client de l'offre de services dans le cadre de son activité commerciale.

L'AFQP Nouvelle-Aquitaine peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations ou tout ou partie de ses témoignages, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe comme interne.

Afin de traiter votre demande d'inscription et vous envoyer des informations commerciales, l'AFQP Nouvelle-Aquitaine collecte vos données personnelles en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après « Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »).

L'AFQP Nouvelle-Aquitaine s'engage à protéger et à assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles de ses Clients conformément au RGPD, notamment en prenant toutes précautions utiles pour empêcher que ces données soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Les données personnelles du contact ne sont conservées que pour la durée strictement nécessaire au regard des finalités précédemment exposées.

Conformément au RGPD, le Commanditaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.

Pour exercer ces droits, le Commanditaire doit adresser une demande par email en écrivant à l'adresse suivante : contact@afqp-na.org en indiquant son nom, prénom, adresse email.

Art.8 - Attribution de juridiction

Toute convention signée implique une adhésion sans réserve à nos conditions générales ci-dessus, nonobstant toutes mentions contraires manuscrite par le client. En cas de contestation entre les parties, celles-ci conviennent que le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

AFQP Nouvelle-Aquitaine – 11 rue Philippe Lebon - 87280 LIMOGES –

Tél : 06 88 95 47 62– contact@afqp-na.org - www.afqp-na.org

Association de loi 1901 - SIRET 892 719 717 00019 – APE 7022 Z– TVA Intracommunautaire FR27892719717

Organisme de formation enregistré sous le numéro 75870193187

DOC MaJ 2025-07